

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

I – LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

La loi NOTRe a institué l'obligation, pour toutes les communes (sans distinction de population) ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de joindre au compte financier unique (CFU) et au budget primitif (BP) une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (Article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales).

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune www.lunery.fr

Le compte financier unique retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section (Fonctionnement et Investissement), le compte financier unique retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Le compte financier unique 2025 du CCAS de Lunery a été voté le 28 Avril 2026 par le conseil d'administration, en même temps que le budget primitif 2026.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais liés à l'organisation du repas des aînés, à la délivrance des bons d'achat, à l'achat des chocolats de Noël, aux aides accordées aux personnes en difficulté, à l'aide aux licences sportives ou de loisirs et à l'organisation d'évènements comme la semaine « Bien vieillir à Lunery », « les jeux d'été » en partenariat avec le CDOS 18 etc.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 11 470,93 euros contre 8 880,60 euros en 2024.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	8 229,40 €	10 492,93 €
65	Autres charges de gestion courante	651,20 €	978,00 €
Total des dépenses réelles de gestion des services		8 880,60 €	11 470,93 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 880,60 €	11 470,93 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général comprend principalement les charges suivantes :

- Alimentation : 3 445,00 € (bons d'achats alimentaire 2024)
- Publicité, publications, relations publiques : 6 942,93 € (chocolat fin d'année, semaine « Bien vieillir à Lunery, jeux d'été)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante correspond aux aides attribuées aux personnes en difficulté ainsi que l'aide à la licence sportive.

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la subvention versée par le budget communal et au versement de produits exceptionnels.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 11 425,00 euros pour l'exercice 2025.

Chapitre	Libellé	CFU 2024	CFU 2025
70	Produits des service		165,00 €
74	Dotations et participations	10 000,00 €	10 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	200,00 €	1 260,00 €
Total des recettes de gestion des services		10 200,00 €	11 425,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 200,00 €	11 425,00 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations représente le montant de la subvention versée par la commune au CCAS soit 10 000,00 € en 2025

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Il est composé des libéralités reçues (dons) pour 1 260,00 €.

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025

Fonctionnement :

Résultat antérieur (excédent) 12 171,50 €

Résultat Exercice 2025 (déficit) - 45,93 €

Résultat définitif (Excédent) 12 125,57 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF - R002) : **12 125,57 €**

Fait à Lunery, le 28 Avril 2026

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le 7 Mai 2026

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le